Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
N°DDPP-DREAL-UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Carte 1 : Localisation du projet

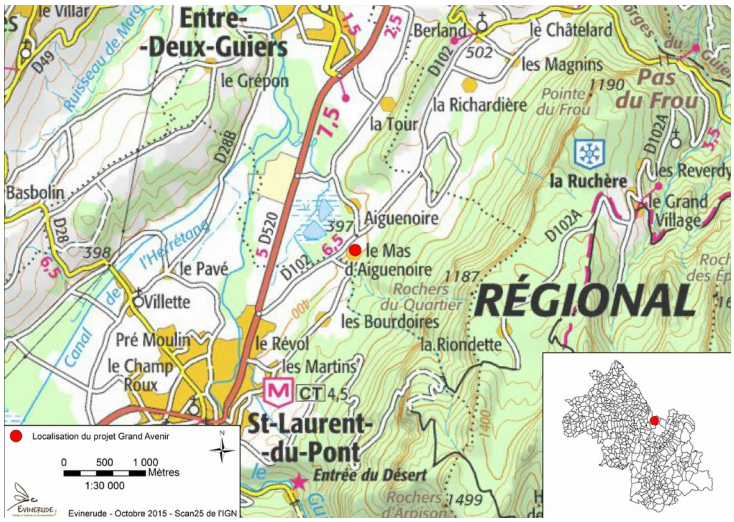

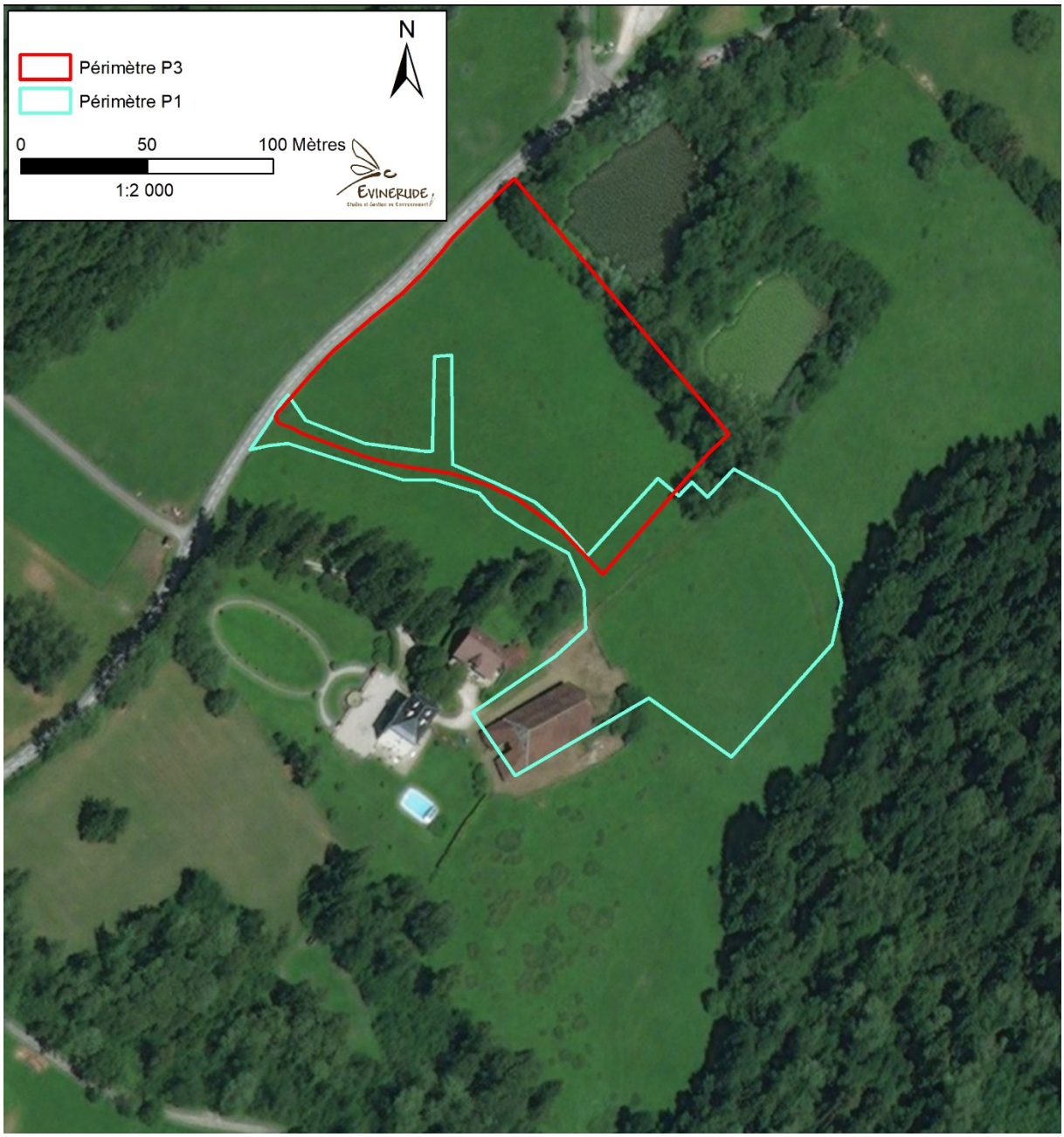

Vu pour être annexé à l'arrêté N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Carte 5 : Mesure d'évitement (E5)

: Mesure E5 Eviter la mortalité dans l'étouffoir de la phase 3

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour Le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Carte 6 : Mesures de réduction et d'accompagnement

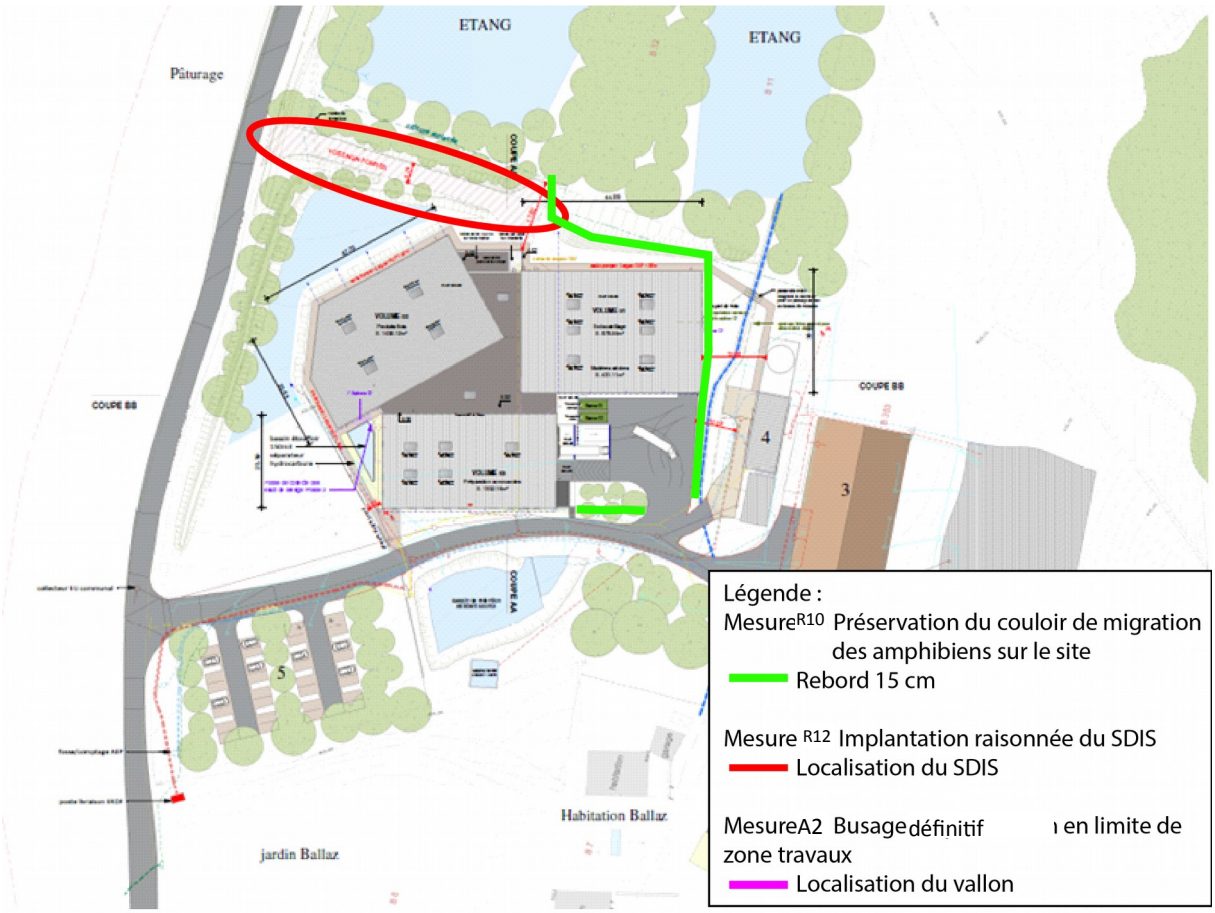

Côté Est Sud-est le rebord le long de l'aire de retournement des camions devra être contiguë au bâtiment Volume 1, afin d'assurer une protection sur tout le linéaire.

Une grille, type passage canadien sera prévue à l'angle Nord Est du bâtiment, afin de permettre aux Amphibiens de passer sous le chemin pompier. Ils seront ainsi guidés naturellement vers les étangs.

Côté Nord, le rebord ou la cunette (préférentiellement béton pour une meilleure tenue) sera positionné en pied de talus pour éviter toute remontée des Amphibiens.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour Le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Carte 7 : Mesure de compensation C1

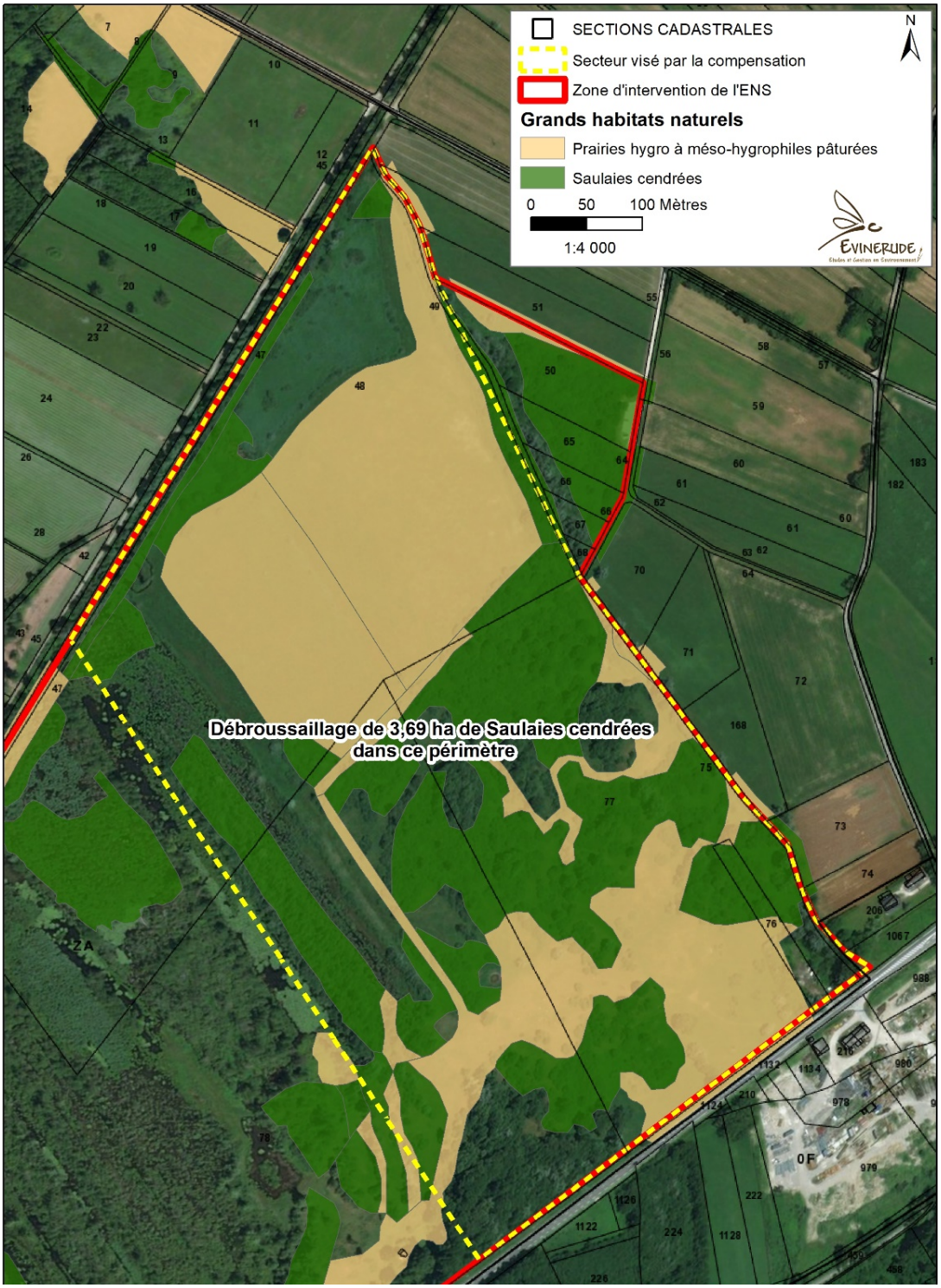

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour Le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Carte 8 : Mesure de compensation C1

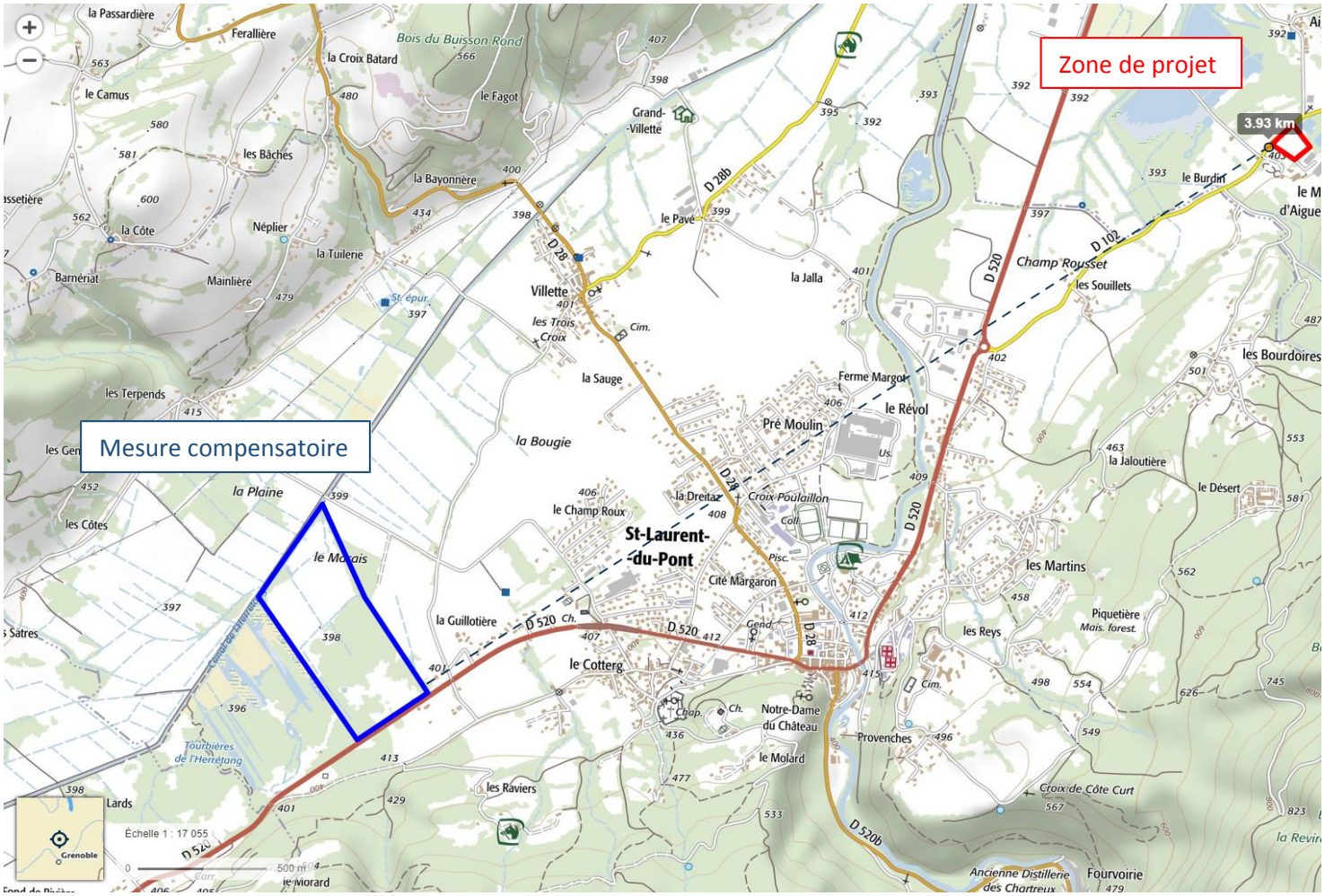

C1 : Compensation pour le Cuivré des marais

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour Le préfet, par délégation
Le secrétaire général
Signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

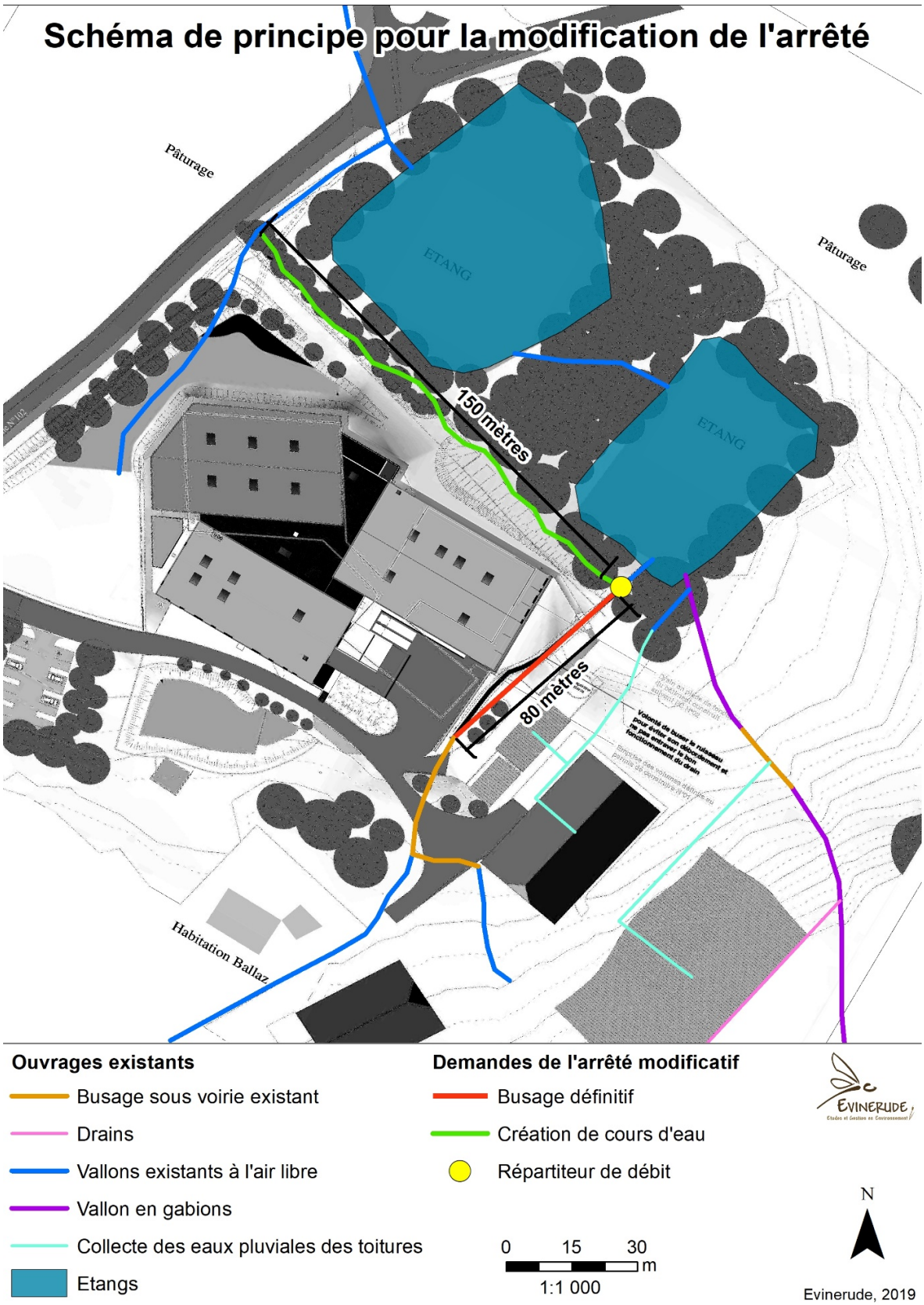

Carte 9 : Localisation de la mesure A2

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL UD38-2020-01-01
En date du 8 janvier 2020
Pour Le préfet, par délégation
Le secrétaire général
signé : Philippe PORTAL

Société Compagnie française de la Grande Chartreuse et Chartreuse Diffusion
Phase 3 du projet « Grand avenir » - Entre-deux-Guiers (38)

Carte 10 : Localisation de la mesure A5

: Mesure A5 Amélioration du bassin écologique